



Prélèvement à la source : employeurs, votre communication est-elle bien rodée ?

À compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source va révolutionner les modalités de recouvrement de l'impôt sur le revenu pour l'ensemble des contribuables.

Pour faire le point sur ce dispositif complexe et répondre aux questions qui ne manquent pas de se poser, vous devez en tant que service RH vous organiser et bien communiquer auprès de vos salariés pour ne pas vous faire déborder.

Jérôme RICARD, Product Marketing Manager HCM et Responsable Projet PAS chez Cegid vous partage sa checklist pour vous assurer un passage au nouveau dispositif en toute sérénité.

Bien anticiper	Définissez un plan de communication spécifique	<input type="checkbox"/>
	Listez les différents canaux de communication à exploiter : partenaires sociaux, emails, réunions...	<input type="checkbox"/>
	Rapprochez-vous de votre éditeur de solution pour vous former à la préfiguration	<input type="checkbox"/>
	Choisissez votre date pour la mise en place de la préfiguration dans votre entreprise : dès Novembre ou en Décembre	<input type="checkbox"/>
	Alignez les différents niveaux de management sur la compréhension du dispositif pour qu'ils soient le relai de votre équipe RH auprès de tous les collaborateurs	<input type="checkbox"/>
	Exécutez la préfiguration et communiquer !	<input type="checkbox"/>
Bien communiquer	Inventoriez vos contenus : construisez votre bibliothèque de vidéos DGFIP, flyers, trames d'emails, supports de présentation du PAS...	<input type="checkbox"/>
	Déroulez votre plan de communication : semaine par semaine ou mois par mois selon la stratégie que vous avez définie	<input type="checkbox"/>
	Communiquez et dialoguez : organisez des réunions entre collaborateurs RH pour favoriser les échanges et la cohésion, répondre aux interrogations	<input type="checkbox"/>
	Respectez votre plan à la lettre : l'échéance est proche, soyez structurés et ne vous laissez pas déborder !	<input type="checkbox"/>
Bien démarrer	Étudiez la mise en place des chatbots dans votre entreprise pour être le relai de votre équipe RH	<input type="checkbox"/>
	Nommez un interlocuteur PAS dédié (interne ou externe) en janvier pour répondre aux sollicitations de vos collaborateurs afin de ne pas surcharger votre équipe RH	<input type="checkbox"/>
	Mettez en place une messagerie téléphonique qui rappelle les coordonnées de contacts de la DG-FIP pour toute requête d'ordre fiscal	<input type="checkbox"/>
	Poursuivez votre stratégie de communication car « communiquer c'est répéter, répéter, répéter... !	<input type="checkbox"/>